

**LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION  
MENTION DROIT PARCOURS PUBLIC ET PRIVE  
3ème NIVEAU  
SEMESTRE 5**

**GROUPE DE COURS N° 2  
SESSION DE RATTRAPAGE  
MERCREDI 26 JUIN 2013  
9 H à 12 H 30**

**Chaque étudiant devra remettre 3 copies [éventuellement blanche(s)]  
à la fin de l'épreuve.**

Résultats session 1 (écrit ou oral)	Composition en session 2
Echec dans 1 matière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'étudiant doit composer obligatoirement dans sa matière en échec.</li> <li>- Il peut choisir de composer dans 1 ou 2 matières [CM ou CM + TD] validées (Matière Joker).</li> <li>- Il peut renoncer à composer dans 1 ou 2 matières [CM ou CM + TD] validées* (Matière Joker).</li> </ul>
Echec dans 2 matières	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'étudiant doit composer obligatoirement dans ses 2 matières en échec.</li> <li>- Il peut choisir de composer dans une matière [CM ou CM + TD] validée (Matière Joker).</li> <li>- Il peut renoncer à composer dans une matière [CM ou CM + TD] validée* (Matière Joker).</li> </ul>
Echec dans 3 matières (ou plus)	L'étudiant doit composer obligatoirement dans 2 matières en échec et dans 1 autre matière [CM ou CM + TD] (déjà validée ou en échec) qu'il choisit librement.

**\* Si l'étudiant choisit de ne pas composer dans une "Matière Joker", il devra rendre une copie portant la mention :**

**"Je renonce à ma Matière Joker"**

L'étudiant disposera de 3 jeux d'étiquettes libellées

« épreuve 1 »,

« épreuve 2 »,

« épreuve 3 ».

**DANS CHAQUE MATIÈRE, IL DOIT COMPOSER SUR UNE COPIE DIFFÉRENTE.**

Sur chaque copie, il collera les étiquettes d'un jeu et indiquera **le libellé de la matière** dans laquelle il aura choisi de composer ainsi que, le cas échéant, **le numéro du sujet.**

➤ **ATTENTION : LES COPIES NE PORTANT PAS LE LIBELLÉ DE LA MATIÈRE NE POURRONT PAS ÊTRE CORRIGÉES.**

## **GROUPE DE COURS N° 2**

# **AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISE**

### **DROIT DU TRAVAIL**

Sujet : La procédure de licenciement disciplinaire.

### **DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS**

Sujet : Les contraventions de grande voirie.

### **DROIT CIVIL**

Sujet : Les droits et les obligations de l'usufruitier et du nu-propriétaire.

### **DROIT EUROPEEN MATERIEL**

Sujet : L'art. 101, § 3 du Traité sur le fonctionnement de l'UE, contenu et fonctionnement.

### **DROIT DES GROUPEMENTS ET DES SOCIETES**

Sujet : Traiter, au choix, l'un des deux sujets suivants :

#### **N.B. : Faire un plan**

1<sup>er</sup> sujet :

La constitution et le fonctionnement de la société en participation.

2<sup>ème</sup> sujet :

Les droits individuels et les obligations des associés de la société civile de droit commun.

### **DROIT DES LIBERTES PUBLIQUES**

Traiter les deux questions suivantes :

1) Le droit à la vie.

2) Le rôle du pouvoir exécutif dans la protection des libertés.